

UN PLAN POUR RECONSTRUIRE ET À L'AIDE SOCIALE

Le Collectif solidarité contre l'exclusion propose dix mesures pour reconstruire le droit au chômage et à l'aide sociale. A notre demande, les partis politiques francophones nous ont communiqué leurs positions par rapport à celles-ci.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Dans le prolongement des luttes et des revendications qu'il a portées depuis 2002, le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl (CSCE) a formulé un ensemble de dix revendications pour la reconstruction du droit au chômage et à l'aide sociale. Dans la perspective des élections qui se tiendront en mai 2019, et en vue de contribuer au débat sur ce qui nous paraît un enjeu politique majeur, nous avons adressé ces revendications à l'ensemble des partis francophones et leur avons demandé de nous communiquer leur positionnement. Nous avons fait une exception pour le MR. En effet, dès le lendemain de l'élection de 2014, chacun a pu juger du caractère éhontément mensonger de ses engagements préélectorales (pas de saut d'index, pas de recul de l'âge de la pension au-delà de 65 ans...) La politique qu'il mène au sein du gouvernement Michel est par ailleurs explicite par rapport à sa volonté de détruire la Sécurité sociale. Nous n'avons donc pas jugé utile de solliciter des réactions de ce parti. Les réponses qui nous sont parvenues (texto, p. 44) permettent de faire le point sur le positionnement des différents autres partis politiques francophones.

2002 – 2018 : le bilan

Depuis plus de quinze ans, les gouvernements belges qui se sont succédé au niveau fédéral ont démolit et fragilisé des pans entiers du droit au chômage et à l'aide sociale. Le premier coup de boutoir a été porté par le gouvernement Verhofstadt I (VLD-PS-PRL-SP-Ecolo-Agalev), sous le signe de l'avènement d'un Etat « social-actif » avec la contractualisation de l'aide sociale. Celle-ci fut alors appliquée aux jeunes à travers l'adoption de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, qui lia l'octroi de l'aide à l'acceptation d'un contrat (dit « Projet Individualisé d'Intégration Sociale – PIIS) pour les jeunes de 18 à 25 ans et les étudiants. La seconde attaque fut portée en 2004, sous le gouvernement Verhofstadt II (VLD-PS-MR-SP.A-Spirit) qui contractualisa l'octroi des allocations de chômage (en introduisant un « contrôle de la disponibilité active »). Appliquée (elle aussi) initialement aux jeunes, la mesure fut maintenue et progressivement étendue à l'ensemble des chômeurs par les gouvernements successifs : Letermé (CD&V-MR-PS-Open VLD-cdH), puis Di

Rupo (PS-CD&V-MR-SPA-VLD-cdH) et enfin Michel (CD&V-MR-N-VA-Open VLD). Plus de cinquante mille chômeurs ont été exclus définitivement et bien davantage sanctionnés temporairement en application de ces mesures. Un troisième coup majeur fut porté par le gouvernement formé par Elio Di Rupo en 2011. Au-delà de l'extension de la contractualisation des allocations de chômage, de la diminution de leur montant et de la diminution de celui des pensions des chômeurs, le gouvernement exclua du bénéfice des allocations les personnes ayant ouvert leur droit sur base des études et rendit plus difficile l'accès aux allocations. Enfin, le gouvernement Michel, qui vit le jour en 2014, a également apporté sa contribution à la démolition de la Sécurité sociale, notamment en étendant la contractualisation des allocations à l'ensemble des chômeurs et bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et en durcissant encore les conditions d'accès.

Malgré ces multiples attaques, la Belgique possède toujours l'un des rares systèmes d'assurance chômage octroyant des allocations sans limitation dans le temps (pour les chômeurs qui ont ouvert leur droit sur base de leur travail). Elle dispose également d'un système d'assistance sociale développé (à travers le droit à l'intégration sociale). Toutefois, la couverture offerte par ces systèmes a été sérieusement réduite. A travers la

A travers la contractualisation, l'ensemble des octrois d'allocations est devenu précaire et conditionné.

contractualisation, l'ensemble des octrois d'allocations est devenu précaire et conditionné. L'assurance chômage a réduit son périmètre, tant au niveau du montant des allocations que de leurs conditions d'octroi ou de maintien. Une partie des bénéficiaires ont été exclus et renvoyés vers les CPAS, alors que d'autres ne bénéficient plus d'aucune allocation de remplacement.

Les propositions du CSCE

Ce qui a été défait peut être refait. Le CSCE estime que le droit à la Sécurité sociale (dont fait partie l'assurance

LE DROIT AU CHÔMAGE

chômage) et à l'assistance sociale sont des éléments essentiels des droits humains et qu'ils restent des éléments incontournables de tout projet de société démocratique. Nous appelons donc l'ensemble des forces de progrès et des partis démocratiques à se rassembler pour défendre et mettre en œuvre un ambitieux programme de reconstruction de ces droits. Ce programme devrait, selon nous, s'articuler en trois axes :

1. Garantir des allocations de remplacement qui offrent

Tous les partis interrogés disent défendre le relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté et l'alignement des allocations des cohabitants sur les isolés.

une véritable « sécurité » aux bénéficiaires, et donc supprimer leur contractualisation.

2. Garantir des allocations d'un montant suffisant (au minimum égal au seuil de pauvreté) et porter les allocations des cohabitant(e)s au niveau de celles des isolés.

3. Réaffirmer la vocation universelle de la Sécurité sociale : pas de limitation dans le temps des allocations de chômage, accès à tous les jeunes au sortir des études, prévoir un mécanisme qui permette aux personnes qui en sont exclues de (r)ouvrir leur droit à l'assurance chômage... Nous avons décliné ces trois axes en dix propositions de mesures qui ont été adressées aux différents partis.

Les réponses des partis politiques

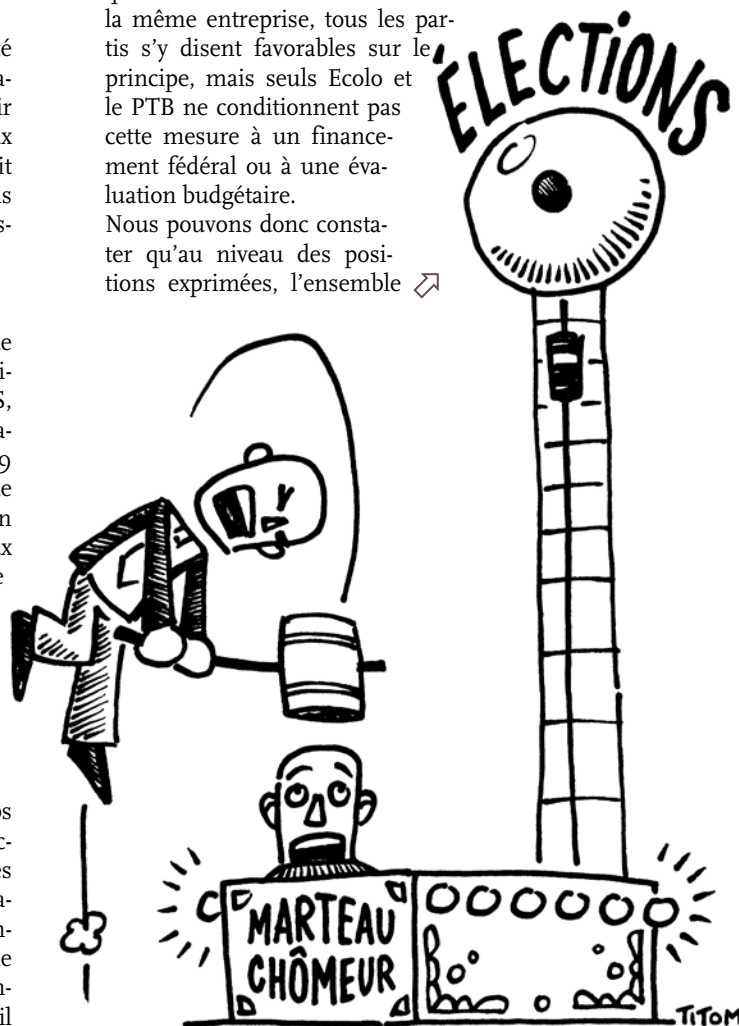
Les réponses que nous avons reçues permettent de repérer un certain nombre de convergences et de divergences. Les partis interrogés (cdH, Défi, Ecolo, PS, PTB) se disent favorables au fait de porter les allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté (1.139 euros en 2017). C'est également le cas pour le fait de porter à ce niveau le montant du revenu d'intégration sociale (sauf pour Défi qui reste flou). Sur ces deux points, le PS et le PTB ont déposé sous cette législature des propositions de loi qui vont en ce sens. Ecolo annonce qu'il redéposera une proposition à la rentrée. Tous les partis se disent également favorables au fait de porter les allocations des chômeurs(es) cohabitant(e)s au niveau des isolés. Idem pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

La restauration du caractère indéterminé dans le temps des allocations de chômage (pour les allocations octroyées sur base des études) est défendue par tous les partis interrogés, sauf le cdH, qui propose des aménagements de la limitation. Le consensus se fracture encore plus lorsqu'il s'agit de la suppression du contrôle de la disponibilité active des chômeurs, qui n'est défendue que par Ecolo, le PS et le PTB. Ecolo annonce qu'il

redéposera une proposition de loi à ce sujet dès la rentrée. Pour ce qui est de la suppression de la contractualisation de l'aide sociale (PIIS), seuls le PS et le PTB se disent favorables à celle-ci. Ecolo se dit contre la généralisation de la contractualisation à l'ensemble des titulaires du RIS, mais il ne demande pas la suppression pure et simple des PIIS ni la suppression de leur caractère contraignant, estimant que, pour les moins de vingt-cinq ans, il s'agit d'un « outil possible d'accompagnement sur mesure, destiné à favoriser la réinsertion sociale ».

Enfin, seul le cdH exprime un soutien explicite à l'idée d'ouvrir le dispositif « article 60 » à des personnes qui n'émergent pas au CPAS mais souhaitent (r)ouvrir leur droit au chômage. Défi, Ecolo et le PTB expriment cependant un intérêt pour la mesure, le PS

préférant miser sur les dispositifs de mise à l'emploi existants. Quant à la rémunération des travailleurs sous statut « article 60 » au niveau des travailleurs qui effectuent la même fonction dans la même entreprise, tous les partis s'y disent favorables sur le principe, mais seuls Ecolo et le PTB ne conditionnent pas cette mesure à un financement fédéral ou à une évaluation budgétaire. Nous pouvons donc constater qu'au niveau des positions exprimées, l'ensemble ↗



⇒ des partis rejoignent l'idée d'un relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté et d'un alignement des allocations des cohabitants sur celles des isolés, sauf Défi pour le RIS. Par contre, l'idée d'une contractualisation du droit aux allocations est partagée par le cdH et Défi en matière de chômage et de droit à l'intégration sociale. Elle semble également partagée par Ecolo en matière d'aide sociale pour les jeunes de moins de 25 ans. Aucun parti ne présente une proposition de réintégration dans l'assurance chômage pour ceux qui en sont exclus (mais le cdH soutient notre pro-

position). Les partis comme Ecolo (lire pages 12 et 16) ou le PS (lire page 35) qui défendent une proposition de Revenu de base ou de Bonus social généralisé n'y ont pas fait mention explicitement dans leur réponse.

Quelles perspectives ?

A ce stade, ces prises de position des partis ne sont que des déclarations d'intentions préélectorales loin d'être réalisées dans le cadre de majorités gouvernementales. Faut-il le rappeler, mis à part le PTB-PVDA qui est national, aucun parti du Nord du pays n'a été interrogé,

QU'EN PENSENT LES PARTIS

Le Collectif solidarité contre l'exclusion propose dix mesures pour reconstruire le droit au chômage et à l'aide sociale qu'il a soumises aux partis politiques francophones. Voici le détail de nos propositions et de leurs réactions.

Comme mentionné et justifié plus haut, nous n'avons sollicité que le cdH, Défi, Ecolo, le PS et le PTB. Ci-dessous, les réactions qu'ils nous ont communiquées, présentées dans l'ordre alphabétique des partis.

Le Collectif solidarité contre l'exclusion propose de :

▷ **I. Mettre fin au contrôle de la disponibilité active des chômeurs.** Le refus d'une proposition effective d'emploi convenable doit être le seul critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail (et la notion d'emploi convenable doit être revalorisée). Nous estimons qu'il faut supprimer la contractualisation de l'octroi des allocations de chômage. **Quelle est la position de votre parti par rapport à cette proposition et à celles qui suivent ?**

cdH : Le cdH n'est pas favorable à cette proposition. Il considère que la contractualisation des allocations est positive en ce qu'elle engage le demandeur d'emploi, mais également le service public à apporter aux chômeurs un accompagnement et une formation. Il nous semble également préférable de permettre aux chômeurs de démontrer globalement les efforts de recherche d'emploi plutôt que de conditionner le maintien de leur droit aux allocations à l'acceptation d'une offre d'emploi, si celle-ci ne répond pas à leurs attentes.

Défi : Nous considérons également qu'une personne ne doit pas être exclue du chômage au motif qu'elle n'aurait pas trouvé un emploi dans un délai déterminé. Par ailleurs il va de soi que le demandeur d'emploi doit activement œuvrer à sa réinsertion. (...) L'entretien individuel prévu dans la procédure de contrôle de la

disponibilité peut s'avérer utile pour la recherche de solution. (...).

Ecolo : Nous soutenons cette proposition et souhaitons stopper cette chasse aux chômeurs. Le droit à la Sécurité sociale fait partie des droits fondamentaux des individus. (...) Ecolo a déposé une proposition de loi sous la législature précédente, visant à renforcer le principe selon lequel, en matière de contrôle de disponibilité pour le marché de l'emploi et des efforts de recherche active, 'l'offre d'emploi doit précéder la sanction'. Cette proposition de loi a pour but de prémunir le chômeur contre une sanction arbitraire par l'ONEm de sa disponibilité sur le marché du travail ou de ses efforts de recherche d'emploi. Le fait d'être disposé à accepter un emploi convenable doit être le critère objectif qui fonde le droit aux allocations. Ecolo redéposera à la rentrée cette proposition, en tenant compte des évolutions institutionnelles liées à la dernière réforme de l'État. Concernant les critères d'emploi convenable, Ecolo plaide pour des critères mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui (familles monoparentales, ...) mais aussi par rapport à la distance entre le lieu de travail potentiel et le domicile du travailleur ou de la travailleuse (pour éviter de pénaliser les habitant.e.s des zones rurales) et s'oppose à toute réforme qui affaiblit la protection que ces critères représentent.

PS : Le PS est favorable à cette proposition, qui est reprise dans ses « 170 engagements pour un futur idéal » (proposition n°75).

PTB : Le PTB soutient sans réserve ces propositions. Celles-ci se trouvaient déjà dans son programme électoral de 2014. Plus globalement, il estime que la défense

et leurs réponses (sauf Groen) auraient probablement été très différentes. Par ailleurs, il faut constater que certains partis soutiennent plus aisément des propositions ambitieuses lorsqu'il s'agit de mesures fédérales que lorsqu'il s'agit de mesures beaucoup plus modestes mais qui pourraient être appliquées immédiatement dans le cadre de majorités existantes au niveau régional (par exemple le paiement au barème de l'entreprise des travailleurs article 60 en région bruxelloise). Quoiqu'il en soit, l'un des enseignements les plus frappants de ces réponses est qu'il existe encore en

Belgique francophone, au moins au niveau programmatique, un large consensus au sein des partis dits de gauche et du centre pour la défense et le renforcement de l'assurance chômage et de l'aide sociale, même si l'idée d'une contractualisation des allocations a gagné du terrain.

Reste à savoir comment passer de ces ambitions pré-électorales affichées à des réalisations concrètes. Cet aspect dépasse l'ambition de cet article. Puisse-t-il déjà avoir contribué à repérer les positions des uns et des autres. □

POLITIQUES ? (TEXTO)

de l'assurance chômage va de pair avec la lutte contre le travail précaire et la défense du droit à l'emploi. Pour réaliser celui-ci, le PTB propose comme mesure phare la réduction collective du temps de travail à 30 heures par semaine.

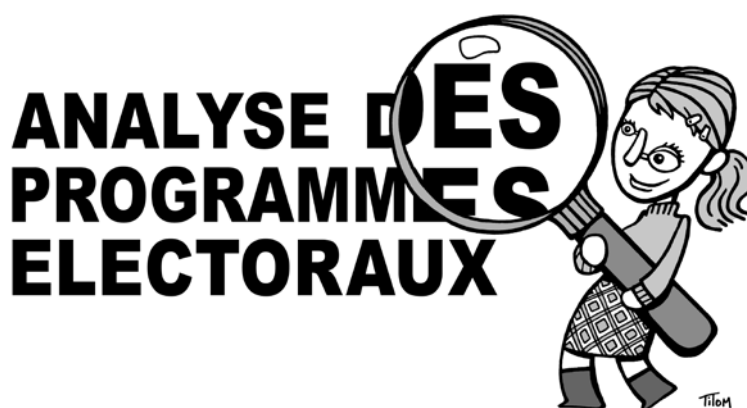
▷ 2. Restaurer pleinement l'ouverture du droit aux allocations de chômage sur base des études en revenant sur les reculs des deux derniers gouvernements, à savoir :

- l'allongement du stage d'insertion, passé de neuf à douze mois (au contraire, ce stage devrait être ramené à trois mois) ;
- le contrôle des efforts de recherche d'emploi pendant le stage et l'obligation d'obtenir deux évaluations positives pour que le stage soit considéré comme accompli ;
- l'instauration d'une condition de diplôme pour les moins de 21 ans (auparavant il fallait avoir terminé sa sixième secondaire générale ou la troisième technique/professionnelle mais pas nécessairement avoir décroché le diplôme) ;
- l'abaissement de l'âge maximum en fin de stage pour obtenir le droit aux allocations (l'âge est passé de moins de trente à moins de vingt-cinq ans).

Comment passer de ces ambitions préélectorales affichées à des réalisations concrètes ?

cdH : Le cdH n'était pas favorable à l'allongement du stage d'insertion. Nous estimons qu'il serait opportun de revenir sur cet allongement. Quant aux évaluations des efforts de recherche d'emploi des personnes en stage, cela doit s'inscrire dans un équilibre entre les droits et les devoirs, *a fortiori* pour des personnes qui n'ont pas encore participé à la constitution de leurs droits à travers des cotisations. Vérifier le comportement de recherche d'emploi avant l'octroi d'allocations de chômage complètes nous semble donc cohérent avec la philosophie du stage d'insertion. Le cdH a d'ail-

leurs longtemps plaidé pour que le stage « d'attente » devienne un réel parcours d'insertion. Les mesures qui ont été adoptées en la matière mériteraient en tout état de cause d'être évaluées au regard de leur impact sur la trajectoire des jeunes par rapport à l'emploi.



Défi : Nous souhaitons revenir, dans un premier temps, à une durée de neuf mois de stage d'insertion. Nous ne souhaitons toutefois pas supprimer le contrôle des efforts de recherche d'emploi pendant le stage d'insertion, notamment pour pouvoir inciter les jeunes à suivre des formations complémentaires, les informer des métiers en pénurie, etc. Défi souhaite supprimer l'obligation de diplôme, pour laisser une perspective à ceux qui n'en ont pas, mais cela va de pair avec le maintien du contrôle évoqué ci-avant.

Concernant l'âge maximum en fin de stage pour obtenir le droit aux allocations, Défi est d'accord pour un retour au régime antérieur, car la réforme n'a fait que transférer des jeunes du chômage vers l'aide sociale, sans leur apporter un "plus" en termes d'accompagnement.

Ecolo : Nous avons déposé en 2015 une proposition de loi visant à supprimer purement et simplement la limitation des allocations d'insertion dans le temps (point 3) et avons complété cette proposition par des amendements pour contrer les réformes qui ont suivi :

- supprimer la limite à l'âge de 25 ans pour le moment de la demande de ces allocations

